

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aurantii floris aeth synth

N° d'article 01360000

Identification de substance / produit

INCI

Parfum

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Flavour/Fragrance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1A H317

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger ***

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
 P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol; isoeugenol; cinnamyl alcohol; (R)-p-Mentha-1,8-diène; Geraniol; Neryl acetate; alpha-Pinène; bêta-Pinène; nerol; linalyl acetate; 7-hydroxycitronellal; geranyl acetate

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

Huile parfum

Composants dangereux *****3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol**

No. CAS	78-70-6			
No. EINECS	201-134-4			
Concentration	>= 10	<	25	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2		H315	
	Eye Irrit. 2		H319	
	Skin Sens. 1B		H317	

linalyl acetate

No. CAS	115-95-7			
No. EINECS	204-116-4			
Concentration	>= 10	<	25	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2		H315	
	Skin Sens. 1B		H317	
	Eye Irrit. 2		H319	

7-hydroxycitronellal

No. CAS	107-75-5			
No. EINECS	203-518-7			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Sens. 1		H317	
	Eye Irrit. 2		H319	

2-phényléthanol

No. CAS	60-12-8
No. EINECS	200-456-2

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matiere: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

Concentration	>=	1	<	9.6	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Acute Tox. 4		H302	
		Eye Irrit. 2		H319	

(R)-p-Mentha-1,8-diène

No. CAS	5989-27-5				
No. EINECS	227-813-5				
Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Flam. Liq. 3		H226	
		Asp. Tox. 1		H304	
		Skin Irrit. 2		H315	
		Skin Sens. 1		H317	
		Aquatic Acute 1		H400	
		Aquatic Chronic 1		H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic 1	M = 1

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C
 DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Benzoate de benzyle

No. CAS	120-51-4				
No. EINECS	204-402-9				
Concentration	>=	1	<	4.7	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Acute Tox. 4		H302	
		Aquatic Acute 1		H400	
		Aquatic Chronic 2		H411	

nerol

No. CAS	106-25-2				
No. EINECS	203-378-7				
Concentration	>=	1	<	3	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Skin Irrit. 2		H315	
		Skin Sens. 1B		H317	
		Eye Dam. 1		H318	

isoeugenol

No. CAS	97-54-1				
No. EINECS	202-590-7				
Concentration	>=	1	<	3.1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Acute Tox. 4		H312	
		Acute Tox. 4		H302	
		Skin Irrit. 2		H315	
		Eye Irrit. 2		H319	
		Skin Sens. 1A		H317	

cinnamyl alcohol

No. CAS	104-54-1
No. EINECS	203-212-3

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Skin Sens. 1		H317	
		Skin Irrit. 2		H315	

Geraniol

No. CAS	106-24-1				
No. EINECS	203-377-1				
Concentration			<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Skin Irrit. 2		H315	
		Skin Sens. 1		H317	
		Eye Dam. 1		H318	

geranyl acetate

No. CAS	105-87-3				
No. EINECS	203-341-5				
Concentration			<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Skin Irrit. 2		H315	
		Skin Sens. 1		H317	
		Aquatic Chronic 3		H412	

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

No. CAS	123-35-3				
No. EINECS	204-622-5				
Concentration			<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Flam. Liq. 3		H226	
		Asp. Tox. 1		H304	
		Skin Irrit. 2		H315	
		Eye Irrit. 2		H319	
		Aquatic Acute 1		H400	
		Aquatic Chronic 1		H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)
M = 1

Neryl acetate

No. CAS	141-12-8				
No. EINECS	205-459-2				
Concentration			<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Skin Sens. 1B		H317	

bêta-Pinène

No. CAS	127-91-3				
No. EINECS	204-872-5				
Concentration			<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Flam. Liq. 3		H226	
		Asp. Tox. 1		H304	
		Skin Sens. 1		H317	
		Aquatic Acute 1		H400	
		Aquatic Chronic 1		H410	

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic 1	M = 1

alpha-Pinène

No. CAS 80-56-8

No. EINECS 201-291-9

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic 1	M = 1

Autres ingrédients *****3,7-dimethylocta-1,3,6-triene**

No. CAS 13877-91-3

No. EINECS 237-641-2

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 3	H412

Phenethyl acetate

No. CAS 103-45-7

No. EINECS 203-113-5

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318
------------	------

beta-Caryophyllen

No. CAS 87-44-5

No. EINECS 201-746-1

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1	H304
-------------	------

2-benzylideneheptanal

No. CAS 122-40-7

No. EINECS 204-541-5

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

STOT SE 3

H335

p-mentha-1,4-diène

No. CAS 99-85-4

No. EINECS 202-794-6

Concentration < 1 %
[4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1

Flam. Liq. 3

p-mentha-1,3-diène

No. CAS 99-86-5

No. EINECS 202-795-1

Concentration < 1 %
[4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1

Flam. Liq. 3

Acute Tox. 4

Aquatic Chronic 2

Cinnamaldehyde

No. CAS 104-55-2

No. EINECS 203-213-9

Concentration < 1 %
Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H312

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Eye Irrit. 2 H319

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Veiller à assurer une aération suffisante. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau et les yeux. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. prépare extincteur

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé. Utiliser des récipients en verre. Utiliser des récipients en aluminium. Utiliser des récipients avec laquage intérieur.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Other liquid hazardous substances

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	40	mg/m ³	7	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	80	mg/m ³	14	ppm(V)

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: S SSc; LeberKT AN

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Éviter le contact avec la peau.

Protection respiratoire - Note

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaune à brun-rouge
Odeur	âcre
Odeur	douçâtre
Odeur	fleurie
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Valeur	≥ 70 °C
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	non déterminé
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	0.975 à 0.987 g/ml
température	20 °C
Remarque	Relative Density according specification
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
coefficient de partage: n-octanol/eau	
Remarque	non déterminé
Viscosité	
Remarque	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Conservé à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Flamme

10.5. Matières incompatibles

acides forts, Réagit avec les lessives alcalines. Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	3'628.44	mg/kg
	7	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Geraniol**

Espèces	rat	
DL50	3600	mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 11390	mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
LOAEL	250	mg/kg

beta-Caryophyllen

Espèces	rat	
LD	> 48	mg/kg
Source	Intratracheal (RTECS)	

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	rat	
DL50	4400	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	souris	
NOAEL	1650	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	souris	
LOAEL	3300	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Geraniol**

Espèces	lapin	
	> 5000	mg/kg

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces	lapin		
DL50	>	5000	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	lapin		
DL50	>	5000	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

sensibilisation

Remarque Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Espèces	souris		
évaluation	non sensibilisant		
méthode	OECD 429		

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	souris		
évaluation	sensibilisant		
méthode	OECD 429		
Remarque	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.		

Toxicité reproductrice (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Espèces	rat		
évaluation	Le produit peut causer des malformations congénitales.		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Geraniol**

CL 50	Médi	3.45		mg/l
	ane			

Durée d'exposition	96	h	
--------------------	----	---	--

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	0.72		mg/l

Durée d'exposition	96	h	
--------------------	----	---	--

méthode OECD 203

Toxicité pour les daphnies

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les daphnies (Composants)**(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Espèces	Daphnia magna		
	0.36		mg/l

Durée d'exposition	48	h	
--------------------	----	---	--

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

Toxicité pour les algues

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les bactéries

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les bactéries (Composants)**(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Espèces	boue activée	
CE50	3.94	mg/l
méthode	OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Valeur	76	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Valeur	71	%
évaluation	Facilement biodégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

log Pow	5.285
température	25 °C

(R)-p-Mentha-1,8-diène

log Pow	4.2
---------	-----

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation *****

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (linalyl acetate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (linalyl acetate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (linalyl acetate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

COV

COV (CH) 5.1761 %

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Nom commercial: Aurantii floris aeth synth

Numéro de la matière: 013600

Version: 5 / CH

Date de révision: 16.09.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 16.09.19

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.